

ASSURANCES

LES CONTRATS ALLEMANDS D'ASSURANCE SONT ENCORE BONS

Les polices d'assurance émises par les compagnies allemandes avant la guerre sont encore bonnes au Canada, et le gouvernement canadien est prêt à protéger les Canadiens qui possèdent des assurances payées de cette espèce. Le traité de paix stipule que la guerre n'a pas annulé ces polices, dont la plupart sont détenues au Canada par des Italiens, des Norvégiens, des Suédois et des Russes. Les sommes qui sont échues pendant la guerre sur les polices allemandes sont recouvrables avec intérêt à 5 pour 100 depuis la date de leur échéance. Le gouvernement désirerait connaître tout de suite combien il y a de ces assurances allemandes détenues au Canada. Là où la mise en force des mesures de guerre empêcha les détenteurs de polices de payer leurs primes, il est possible de faire revivre la police par le paiement des primes échues avant le 10 avril. L'information la plus complète possible devra être fournie dans la notice envoyée à Ottawa.

LA CONVENTION DE L'ASSOCIATION DES AGENTS D'ASSURANCE-VIE

La convention de 1920 de l'Association des agents d'assurance-vie se tiendra à Ottawa du 18 au 20 août. Encore que les chiffres complets ne soient pas rendus publics, il appert que Toronto a vu ses membres augmenter de 105 à environ 300, Sherbrooke de 420 pour 100, Prince Albert de 300 pour 100, Halifax à un total de 40 membres et Winnipeg s'attend à voir tous les agents locaux faire partie de l'association.

On projette de nouveaux travaux éducationnels et des efforts sont faits pour qu'il y ait un cours d'art de vente d'assurance-vie établi dans quelques universités, et l'Université Dalhousie, Halifax, et l'Université d'Alberta, Edmonton, semblent s'intéresser à ce projet.

INDUSTRIAL LIFE AGENTS' ASSOCIATION

L'Industrial Life Insurance Agents' Association of Canada a tenu une assemblée à Toronto le 28 février dans le but de définir vis-à-vis des nouveaux membres quelles sont ses raisons d'être. Plusieurs demandes d'inscriptions comme membres furent reçues. La constitution fut amendée pour permettre aux surintendants, aux assistants-surintendants et aux surintendants assistants-députés de devenir membres. Le président M. E. A. Spanner rectifia une impression erronée à l'effet que l'association était une union.

LICENCES D'ASSURANCES EMISES

Les compagnies d'assurances considèrent le champ canadien comme très prometteur, du moins pour certaines lignes, à en juger par la liste des nouvelles licences émises au cours des dernières semaines. Des licences fédérales ont été obtenues dans la plupart des cas, nombre de ces licences n'étant que des extensions de pouvoirs à des compagnies faisant déjà affaires au Canada. Les assurances-feu et automobiles semblent être les lignes les plus populaires.

La Caledonian-American Insurance Co. a été autorisée à faire au Canada des affaires d'assurance-feu. La principale agence de la compagnie devant être à Montréal; l'agent principal est M. John G. Borthwick.

La Continental Insurance Co. a obtenu licence pour faire au Canada des affaires d'assurance-automobile (sauf assurance contre pertes en raison de dommages corporels aux personnes) en outre des catégories d'assurances pour lesquelles elle a déjà licence.

La Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Co. a obtenu licence pour transiger au Canada des affaires d'assurances de chaudières à vapeur, en outre de ce pour quoi elle est déjà en possession de licence.

La Fidelity-Phenix Fire Insurance Co., de New-York, a obtenu licence pour transiger au Canada des affaires d'assurance-automobile (sauf assurance contre perte en raison de dommages corporels à l'individu) en outre des sortes pour lesquelles elle porte déjà licence. La compagnie a aussi obtenu une licence séparée pour transiger des affaires dans la province de Québec, en assurance-feu, assurance-tornado, assurance-explosion, et assurance-automobile.

La National Surety Co., de New-York, a reçu licence pour transiger dans toute la province de Québec des affaires d'assurance-garantie, d'assurance contre le cambriolage et d'assurance contre les faux.

La National Benefit Assurance Co., Ltd., de Londres, Angleterre, a été enregistrée pour transiger dans la province de Québec des affaires d'assurance-feu.

La Continental Insurance Co., de New-York, licenciée pour transiger dans toute la province de Québec des affaires d'assurance-feu et d'assurance-explosion a été autorisée à s'adjoindre les affaires d'assurance-automobile.

La Continental Casualty Co., de Hammond, Ind., a été enregistrée pour transiger dans la province de Québec des affaires d'assurance-accidents, d'assurance-automobile et d'assurance-maladie.